

COVID-19 – Continuité pédagogique

Protocole à destination des chefs d'établissement du 2nd degré pour assurer la mise en œuvre du dispositif

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses professeurs notamment dans des contextes d'éloignements respectifs.

La fermeture de l'établissement aux élèves n'ouvre pas une nouvelle période de vacances. L'établissement reste ouvert pour les personnels. Le lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'élève scolarisé dans le second degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Ses professeurs, le chef d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection, veillent à ce que chaque élève renforce et poursuive ses apprentissages, en se référant aux ressources adaptées à son niveau.

Principes généraux

Dans le cadre d'une continuité pédagogique d'une durée limitée dans le temps, les progressions annuelles n'ont pas vocation à être bouleversées outre mesure. Cette continuité est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages.

Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.

Le travail demandé doit être régulier. Il doit pouvoir être réalisé dans un temps raisonnable, indiqué explicitement. Le temps consacré à chaque discipline doit être corrélé aux horaires habituels.

Les travaux proposés sont, par essence, adaptés au niveau d'enseignement et aux capacités des élèves. Ils pourront être l'occasion de s'appuyer plus spécifiquement sur des compétences variées adossées au travail autonome.

Le chef d'établissement est l'interlocuteur privilégié pour l'accompagnement dans la mise en place de la continuité pédagogique.

Les corps d'inspection sont disponibles en appui et en conseil. Les professeurs et les chefs d'établissement ne doivent pas hésiter à les solliciter.

Supports de travail

La continuité pédagogique mobilise les supports usuels :

- Les ressources de l'Espace Numérique de Travail.
- Des supports numériques, ressources créées par les enseignants et les ressources éditoriales disponibles (BRNE, Eduthèque...).
- Les manuels scolaires en possession des élèves.
- Les ressources disciplinaires ou transversales du site académique et des autres sites institutionnels.

<https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/>

Il convient de ne pas utiliser des solutions privées non conformes aux usages professionnels et au RGPD.

En complément, uniquement en cas de fermeture d'établissement, le ministère met à disposition des professeurs la plateforme du CNED « Ma classe à la maison » permettant de mettre en place des classes virtuelles avec les élèves.

L'accès aux plateformes s'effectue au moyen des adresses ci-dessous, qui devront être communiquées par le chef d'établissement ou le directeur d'école aux professeurs et aux familles si l'établissement choisit d'y avoir recours : <https://college.cned.fr> ; <https://lycee.cned.fr>

Chaque élève et chaque professeur devra créer son propre compte.

Sur les plateformes du CNED, deux possibilités s'offrent aux enseignants et aux élèves :

- Des parcours « clé en main » sont proposés et l'élève effectue son travail en autonomie
- Une classe virtuelle peut être créée. Le professeur doit d'abord créer un compte sur le site à partir de son adresse académique puis il peut créer une classe virtuelle dont il communiquera le lien d'accès à ses élèves. De nombreux tutoriels pour faciliter l'appréhension de l'outil sont en ligne sur la plateforme.

Modalités de mise en œuvre

S'ORGANISER - RASSURER

S'ASSURER QUE TOUS LES ÉLÈVES PEUVENT AVOIR ACCÈS AUX SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Vérifier que chaque élève sait se connecter à l'ENT : il connaît son identifiant et son mot de passe.

ÊTRE EN MESURE DE COMMUNIQUER AVEC LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

- Vérifier la capacité de réception des boîtes de courrier électronique.
- Définir des modalités de travail des personnels en cas de fermeture.

S'ASSURER QUE TOUS LES PROFESSEURS MAÎTRISENT LES OUTILS DE L'ENT PERMETTANT LE TRAVAIL A DISTANCE

- Favoriser la formation interne par l'intervention des référents numériques, des accompagnateurs DANE, des professeurs les plus experts. Prévoir un dispositif d'entraide.
- Favoriser la réflexion pédagogique dans l'équipe de professeurs relativement aux spécificités d'un enseignement à distance : articulation classe virtuelle et travail autonome, nature des activités à proposer, nature des travaux qu'il est possible de demander aux élèves... **L'inspecteur correspondant de l'établissement se tient à votre disposition pour toute question.**
- Veiller à ce que les professeurs sachent comment :
 - s'assurer que les élèves savent utiliser les fonctionnalités spécifiques de l'ENT, les applications propres à la discipline.
 - expliquer aux élèves les modalités retenues pour travailler à distance en cas de fermeture : utilisation de l'ENT, travail en autonomie, utilisation de la plateforme du CNED.

PRÉVOIR SA COMMUNICATION

- Bien cibler le premier niveau d'informations qui sera assuré par le site public Mon Bureau Numérique de l'établissement
- Des informations profilées peuvent ensuite être envoyées via Mon Bureau Numérique à destination des parents, des élèves ou des professeurs
- Prévoir les informations à destination des parents (ENT, mail...) pour les cas isolés d'élèves ne pouvant pas fréquenter l'établissement.
- Prévoir les informations à destination des parents (ENT, mail...) en cas de fermeture de l'établissement.
- Prévoir les informations à donner aux professeurs, aux élèves et aux familles en cas de fermeture, relativement aux plateformes CNED : ressources et classes virtuelles.

PRÉVOIR LA CONDUITE À TENIR DANS L'ÉTABLISSEMENT

- Définir le plan de continuité de l'établissement, répartir les responsabilités, y compris en cas d'empêchement du chef d'établissement.
- Prévoir l'organisation des classes virtuelles (par enseignant ou par division ou par créneau horaire...).

GERER LA PERIODE DE FERMETURE

GARANTIR

- une permanence physique entre les membres de l'administration.
- une permanence téléphonique au moins pendant les horaires d'ouverture de l'établissement.
- l'actualisation des informations générales sur l'ENT.

INFORMER

- Expliquer aux parents les conditions dans lesquelles la continuité pédagogique est assurée.
- Informer les équipes et leur communiquer les modalités d'accès à la plateforme CNED.

ORGANISER

- Mettre en œuvre et assurer le suivi de l'organisation prévue de l'enseignement à distance. Procéder à des ajustements si nécessaire.

PILOTER

- Organiser le travail à distance des professeurs : fournir la possibilité de travailler dans l'établissement, favoriser les échanges, la formation mutuelle, garder le contact avec les professeurs qui travailleraient à domicile.